

Avis voté à la séance plénière du 26 novembre 2019

La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes

Déclaration du groupe de l'UNAF

Faire de la réinsertion des détenus une mission réellement prioritaire constitue l'essence même de l'avis. À la fois sociale, politique, cette mission a une dimension humaine, qui doit conduire à briser les chaînes de l'exclusion, à lutter efficacement contre la récidive mais aussi donner du sens à la peine.

Plusieurs propositions visent à résoudre cette équation et le groupe de l'UNAF en retient trois plus particulièrement.

Préserver les liens familiaux. Le sujet est loin d'être marginal car selon les chiffres du ministère de la justice entre 70 000 et 140 000 enfants seraient concernés chaque année par l'incarcération d'un de leurs parents. Il est donc indispensable d'intensifier les relations familiales pendant la durée d'incarcération en renforçant les objectifs publics en termes de développement des parloirs familiaux ou d'unités de vie familiale. Mais préserver les liens familiaux doit aussi prendre d'autres formes d'action : le développement de la médiation familiale en milieu carcéral pour le maintien des liens familiaux pendant la détention et non pas seulement par anticipation de la sortie, ou encore le soutien à la parentalité. Il s'agit ainsi de permettre le maintien des liens parents-enfants, l'accès aux droits et la compréhension des contraintes de l'exercice de l'autorité parentale en milieu carcéral. Dans l'intérêt de l'enfant, la médiation familiale lui permet de maintenir le lien avec le parent incarcéré là où l'autre parent voit dans ce lien un danger pour l'enfant. Plusieurs Udaf développent ce type de services pour permettre une réinsertion sociale et aussi familiale des détenus.

Lever les freins au développement des alternatives à la détention. Les dispositifs progressifs de préparation à la sortie - que ce soit la semi-liberté, le placement extérieur ou le bracelet électronique- sont autant de mesures d'aménagement des peines permettant le maintien des liens familiaux et facilitant la réinsertion sociale et professionnelle et ceci d'autant plus pour les jeunes parents. La préconisation 4 pour lutter contre la sous-utilisation de ces alternatives doit recevoir une traduction concrète rapidement.

Enfin, le groupe de l'UNAF se félicite que l'avis souligne l'importance de l'action des associations dans les prisons et à la sortie pour faciliter l'accès au logement, aux droits sociaux, à la santé, à l'emploi ou à la formation. Pérenniser voire renforcer leurs moyens contribue à un parcours global vers la réinsertion.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.